

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**

(Article 2 de l'arrêté du 08 janvier 2001 modifié par l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle.

**Pour le demandeur :**

Personne Physique :

- Un justificatif d'identité et d'état civil du président de l'association et, le cas échéant, de la personne mandatée pour encadrer l'activité d'enseignement de la conduite
- La copie des statuts et de la déclaration de l'association publiée au JO ainsi que, le cas échéant, la dernière déclaration de changement des personnes chargées de l'administration ou de la direction de ladite association.
- La copie de la convention signée avec l'État, une collectivité locale...
- Une fiche décrivant la ou les catégories de public concerné, conformément à l'article 2° de l'article R. 213-8 du code de la route
- 
- Le nom et la qualité de l'établissement raison sociale, numéro SIREN ou SIRET (formulaire ci-joint)
- Coordonnées de l'établissement (formulaire ci-joint)
- La justification de l'assurance du local.
- Le plan et un descriptif du local d'activité (superficie et disposition des salles)
- La justification de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement
- Pour chaque véhicule l'attestation d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances.

**Pour les enseignants de la conduite :**

- La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile. (sur papier libre)
- La photocopie de l'autorisation d'enseigner en cours de validité des enseignants attachés à l'établissement ou, le cas échéant, de leur autorisation temporaire et restrictive d'exercer, en cours de validité.

**NOM DE L'ETABLISSEMENT**



**Date de dépôt :**

**Date à partir de laquelle le dossier est réputé complet :**

**Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or**

**Service Sécurité et Éducation Routière  
Bureau éducation routière  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON Cedex**

**DOSSIER DE DEMANDE ET DE RENOUELEMENT D'AGRÉMENT  
DES ASSOCIATIONS QUI S'APPUIENT SUR LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR FACILITER L'INSERTION OU LA RÉINSERTION  
SOCIALE OU PROFESSIONNELLE**

*Ce dossier, pour être complet, devra être rempli lisiblement et complété des documents demandés*

**Je soussigné(e),**

NOM (nom de naissance)

M  Mme

.....  
.....

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état civil)

.....  
.....

Nom d'épouse (s'il y a lieu)

.....

Nom d'usage (s'il y a lieu)

.....

ADRESSE COMPLÈTE

.....  
.....  
.....

CODE POSTAL

COMMUNE

.....//.....

TEL : .....

COURRIEL : .....

**IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

NOM (ou raison sociale)  
DE L'ÉTABLISSEMENT

Numéro SIREN ou SIRET

Statut juridique (1) S.A.R.L  S.A  nom propre  Autre  (préciser) .....

Enseigne

Adresse Voie (rue, etc.)  
.....  
CODE POSTAL                      COMMUNE  
.....

N° de téléphone fixe .....

N° de téléphone  
portable de l'exploitant .....

Adresse électronique .....@.....

Capacité de gestion : attestation de formation  ou diplôme équivalent  (1)

Date de réactualisation des connaissances :   
(le cas échéant)                      Format : jj/mm/aaaa

**Moyens de l'établissement :**

Superficie du local : m<sup>2</sup>

Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement,

y compris l'enseignant, est fixé à  personnes.

Nombre d'enseignants  
(y compris l'exploitant s'il est titulaire de l'autorisation s'enseigner) :

A compléter :

Catégories	AM	A1	A2/A	B/B1	B96	C1	C1E	C	CE	D1	D1E	D	DE	BE
Nombre de véhicules														
Nombre d'enseignants														

1 : cocher la case correspondant

Je reconnais qu'il m'appartient pour une demande d'agrément, ou de renouvellement, de vérifier préalablement la conformité du local.

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude et la véracité des renseignements et des documents fournis, avoir pris connaissance de l'arrêté du 08 janvier 2001 modifié relatif à d'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, l'enseignement à la conduite et de la sécurité routière, déclare être informé des peines prévues aux articles 433-19 et 441-7 du code Pénal en cas de fausse déclaration.

Fait à .....

Le (date au format JJ/MM/AAAA) .....

SIGNATURE

**ATTENTION :**

- à compter de la date de dépôt du dossier, le service instructeur dispose d'un mois pour demander les documents éventuellement manquants.

- c'est seulement à partir de la date à laquelle le dossier est complet que le service instructeur étudiera votre demande.

- le demandeur doit donc anticiper les démarches nécessaires lui permettant d'optimiser les délais liés à sa demande.

Cadre réservé à l'administration :